



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Désignation

L' Association DALO, dont le siège social est situé au MVAC - BAL 76 - 8 rue du Général Renault Paris 75011

Association DALO met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, en présentiel et à distance, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Association DALO
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Association DALO pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l' Association DALO s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'association un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'Association DALO, l'OPCO ou le client.

À l'issue de la formation, une attestation de présence ou de fin de formation sera délivrée au participant. Il sera possible de transmettre ainsi les feuilles d'émargement à sa demande.



Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ne sont pas soumis à la TVA. Le paiement est à effectuer à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par un lien sécurisé en ligne qui vous sera transmis. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'Association DALO ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@assodalo.org.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date de la formation, le coût total de la formation sera dû.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le stagiaire, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours calendaires avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'Association DALO ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. Il leur sera proposé une date ultérieure de formation. Les éventuelles sommes perçues seront remboursées ou reportées.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.



Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'association. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'Association DALO sont utiles pour le traitement de l'inscription. Elles sont conservées le temps strictement nécessaire à la réalisation de la prestation. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le stagiaire peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : formation@assodalo.org (merci d'indiquer « RGPD » en objet de l'email). Il a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

L'Association DALO s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'Association DALO et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

Version en date du : 30 janvier 2026